

15
Douri

39. Quin d'Aliaie

u Zappfel

L'acquisition semble avoir
été abandonnée en raison exigence
de habitance

~~_____~~

Acqⁿ Zaepfel.

39, Mai d'Alsace, à Douai.

L'acquisition n'était pas
encore réalisée, à la date du
28 mai 1947.

Déclaration de Jünger
faite.

L'affaire n'est
aucunement
du contentieux.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.

ACCUSÉ DE RECEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

N° 65336-7
(À porter par le service.)

Nom du propriétaire :

S. N. C. F.

Prénoms :

Immeuble sis Quai d'Alsace, n° 39,
à Douai (dép' du Nord -).

Le délégué départemental
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.



IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé
à Dourville (Land)
rue Quai d'Alger n° 37

n° d'ordre 11
acquis de M. Jauffret
D.M. du 7. 11. 46

(I.P. n°)
acquis de la Compagnie du Nord (application
de l'article 44 de la Convention du 31 août
1937) ème tranche

Déclaration de sinistre : Le nécessaire sera fait par la Section des D.G.

Dépôt du dossier de
dommages de guerre

- (1) ~~(fait par le précédent propriétaire - n° du dossier : 613362)~~
(non fait par le précédent propriétaire - Le dossier sera constitué et déposé par la Section des D.G. et les pièces ci-après sont à lui fournir (en double si elles ne sont pas manuscrites (dactylographies, tirages, etc.)) :
 - a) plan de situation de l'immeuble sinistré
 - b) état descriptif D.G.5 (1 par bâtiment avec ses annexes)
 - c) devis estimatif des réparations à effectuer
 - d) les travaux étant terminés et s'il s'agit d'une simple réparation sans modifications, mémoires, factures, notes d'honoraires (ou relevés de dépenses) en remplacement du devis estimatif
 - e) l'immeuble étant complètement détruit, projet de reconstruction (plan avec coupes, élévations et détail estimatif). Peut être fourni ultérieurement, ne doit pas, en tout cas, retarder l'envoi du dossier.

Dépôt du dossier justificatif de dépenses (subordonné à la réalisation des travaux)

- (1) ~~(fait par le précédent propriétaire)~~
(non fait par le précédent propriétaire - sera fait par la Section des D.G. ; les pièces suivantes sont à lui fournir :
 - factures
 - mémoires
 - notes d'honoraires (ou relevés de dépenses)

(1) biffer la mention inutile

Transmis à Monsieur Harou
Chef d'Arrondissement V.B. à Carros

Prié de prendre note et retourner

Paris, le 17. 4. 1947

En retour à Monsieur ISTRIA
après avoir pris note. Toutefois, des renseignements plus précis
sont à fournir, Carros, le 2 mai 1947
L'Ingénieur de la Voie

Travaux et Approvisionnements (Domages de guerre)

Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements

Harou

Dauvai
Quai d'Albani

Paris
29

M. Zappal.
8. 11. 46

613362



Alain
Carnot

17. 4. 7

Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Agencement

Douai

Douai, le 26. 3. 47

Domages de guerre

Monsieur l'Ingénieur,

Suite à la note ci-jointe de M. Focken, Inspecteur D^e (Domages de guerre) je vous transmets 3 fiches après les avoir rectifiées et complétées comme il est demandé.

Je vous prie de bien vouloir, après avoir pris note au passage, transmettre à M. Focken.

A remarquer, d'après ce que dit la note du 26/3 de M. Focken que l'immeuble 39 quai d'Alsace est encore susceptible d'être acheté par la SNCF contrairement à ce que l'on pensait.

Il s'agit d'un vaste immeuble en bien triste état puisque le MRU n'a rien entrepris pour le rendre habitable. Depuis la libération on n'a pris aucune mesure préventive pour la mise hors d'eau.

Tout l'intérieur est délabré par les intempéries, parquets, plâtres, menuiserie, escalier, toute la couverture, une partie de la charpente tout est à refaire.

La somme en état peut être évaluée à 900.000 \pm environ. sans réserve d'un examen plus détaillé.

Après le 29 Mars 1946
transmis à Monsieur Focken
Inspecteur D^e (Domages de guerre)
à Paris
avec suite à donner -

Ingénieur de la Voie

J. Beauvais

Lerey

Le Sous-Préfet
Chef de Service

Douai; le 17 Mars 1947

Page 229

Monsieur Focken,
Inspecteur divisionnaire
(Dommages de guerre)

Laris

Je vous retourne les 5 fiches
communiquées après avoir complété
celle relative à l'immeuble situé
32, Rue du 11 Novembre à Douai.

En ce qui concerne les 2 autres
immeubles (quai d'Alsace n° 39
et Rue d'Aniche Inpasso Carré)

les ventes ne sont pas réalisées à
ma connaissance

Le Contrôleur Pal des Bâtimts

Lecy

M. le Chef de Service Bâtimts
à Douai

Il est exact. Il y a quelques petits traités
entre le Contrôleur et le notaire M. de
Prot, à Douai, mais la D.M. est
entièrement le bulletin de comar en
voque et nous sommes virtuellement
propriétaires.

Il nous appartient donc de ne pas être
fouilles.

D'autre part, les renseignements sont
des renseignements de fait qui d'un
parait pas impossible de donner
satisfaction sans avoir de nos renseignements
sur les avances

21/3/47.

DOMMAGES DE GUERRE

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé

à Douai (Nord)

Quai Rue d'Alain n° 39

N° d'ordre acquis de D.M. du 11/3/46

N° d'ordre (I.P. n°) acquis de la Cie du Nord (application de l'article 44 de la convention du 31 août 1937) tranche

Section C } de la parcelle cadastrale n° (1)

Date du sinistre Juin 1944 Cause Bombardement aérien

(1) { 3492 3493-3494-3495-3496 3497-3498

Importance des dégâts (1) (peu touché) fortement endommagé (complètement détruit)

Montant approximatif des dégâts : 900.000 € environ sous réserve d'un examen plus détaillé

Avancement de la remise en état (1) (terminé) en cours (non entreprise) Date d'achèvement (probable)

Nature et usage de l'immeuble (1) (Immeuble d'habitation) Immeuble à usage industriel Immeuble à usage commercial

OBSERVATIONS : Immeuble fortement endommagé qui n'a pas encore été mis hors d'eau depuis la libération

Douai le 26 Mars 1947

Le Chef de district Lecerf

(1) Rayer les mentions inutiles.

Prière à Monsieur le Chef de district de Douai (Nord) de bien vouloir compléter la présente fiche et de la retourner de suite et directement à M. FOCKEU, Inspecteur Divisionnaire, Travaux et Approvisionnements (Dommages de guerre), 18 rue de Dunkerque à Paris.

17/3

8

Douai, le 17 Mars 1947

Monsieur Focher
Inspecteur Financier
à Douai

Je vous retourne les 3 fiches
communiquées après avoir consulté
celle relative à l'immeuble situé
32, Rue n° 44 Douai n° 2
En ce qui concerne les 2 autres
immeubles (Rue d'Alsace n° 29
et Rue n° 12) je vous prie de
les vérifier et de me faire connaître
vos conclusions.

Veuillez

R. Courmont
le 24/3

Douai.

Insensible, train d'Alsace, n° 39,
acquis de Monsieur Zaepfel.

Un dossier lui porte le N°
65336-Z - a été déposé.

Il n'a pas été possible de
savoir si une déclaration de
sinistre a été faite, mais le
M. R. U. considère qu'en présence
du dépôt d'un dossier, il était
à supposer que le nécessaire
avait été également fait, à
ce sujet.

Renseignements obtenus des
Services du M. R. U. à Lille, le
12 Mars 1947.

Paris, le 31 mai 1946



443 R

VB/N. 8x

Donai

acquisition
Zaeffel

Montsieur Leclercq
(M. Pétrine)

A toutes fins utiles, je vous
informe que nous avons proposé
au Secrétariat Général l'acquisition
d'un immeuble sis 39 quai d'Altku,
à Donai, endommagé par suite
de guerre.

Il comporte un sous-sol, un
rez-de-chaussée et 3 étages.

L'acquisition comporte le
droit à la participation de l'Etat
étant les dépenses de reconstruction.

M. Focken
~~_____~~

Le Chef du Domaine
Heiller

